



Compte-rendu de la CAPD du 21 mai 2012

Présents : M Delecluse DASEN ; M Marchand secrétaire général ; M Merle et Mme Roques (DPE) ; Mme Delbac, Mme Dumont, M Jolivet (IEN) ; M Didier (IENI-O) ; Mme Moncanis, Mme Van Theemst, M Barbet, M Burnouf (SNUipp-FSU) ; Mme Chazarin, M Banyik, M Perrier, M Sanudo (SE-UNSA).

Le SNUipp-FSU lit une déclaration (cf annexe jointe) à l'issue de laquelle nous demandons un vote sur le retour à l'ancienne procédure concernant la publication des résultats du mouvement : communication à l'issue de la CAPD. Embarras dans les rangs de l'administration. Le DASEN souhaite ne faire voter que les représentants du personnel. Nous réfutons cette proposition contraire au fonctionnement de la commission PARITAIRE. L'administration dispose de 5 voix, nous exigeons qu'au même titre que les représentants du personnel les représentants de l'administration participent au vote et s'engagent. Le DASEN use d'arguments pour contourner le problème, en vain. Suspension de séance.

Reprise de la CAPD. Le DASEN retire le vote partiel précédent et refuse de soumettre cette question au vote. « Votre question est embarrassante, je n'ai pas envie de m'engager ». Nous avons décidé de profiter du flou du moment lié à l'alternance politique en cours pour poser cette question. C'est réussi. L'administration est dans l'impasse. Si elle vote pour elle renie ses décisions passées. Si elle vote contre elle risque d'être en porte-à-faux par rapport à une éventuelle réforme décidée par le nouveau gouvernement. « J'attends un éclairage du ministère. Nous rediscuterons de cette question dans quelques semaines ».

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL : 1^{ère} PHASE

Le projet de mouvement est validé. Le SNUipp-FSU 15 communiquera les résultats définitifs par voie électronique et papier aux écoles et à ses syndiqués. Nous avons pris la décision de ne plus publier les résultats nominatifs sur notre site Internet. Cette décision est le fruit de l'aboutissement de discussions internes qui s'appuient sur deux arguments majeurs :

- Le droit à l'oubli pour chacun. Parents, curieux ou autres n'ont pas à connaître ces informations.
- Recherche de cohérence (pas toujours facile...) par rapport à notre opposition globale au fichage et à la constitution de bases de données.

Cette publication restreinte limitée à une communication en interne nous semble être un bon équilibre entre transparence et droit à l'oubli. Nous sommes preneurs de vos retours et avis sur l'option que nous avons choisie.

Statistiques :

	2011	2012
Participants	302	315
Mutés	100	124
Sans postes	67	70
Vœu par enseignant	11.3	11.5
Obtenu un des 5 premiers vœux	75%	73%
Obtenu un des 5 premiers vœux	85%	83%
Obtenu un des 5 premiers vœux	99%	94%

PHASE COMPLEMENTAIRE

Le serveur sera ouvert entre le 14 et le 20 juin.

Les postes proposés sont ceux restants vacants à l'issue de la phase initiale et les reliquats de temps partiels. La priorité est donnée sur les postes reconduits à l'identique aux collègues qui les occupaient cette année.

Les collègues devront classer la totalité des postes ainsi que proposer des vœux géographiques.

La possibilité de passer son tour sera proposée, sachant que tous les postes devront être attribués à l'issue de cette phase complémentaire et que les postes spécialisés ne pourront être donnés aux T1 sans qu'ils les aient demandés.

TITULARISATION DES PES :

Jury le 6 juin permettant aux collègues de participer à la phase complémentaire.

INEATS-EXEATS

Les premières réponses seront données dans le courant du mois de juin, si possible avant le mouvement complémentaire afin que les postes vacants puissent y apparaître.

LANGUES

Les journées de retour de stage et d'habilitation langues annulées dans un premier temps ont été respectivement reportées au 11 et au 26 juin.

Vos délégués SNUipp-FSU en CAPD : Julien BARBET, Emeric BURNOUF, Nathalie MONCANIS et Claire VAN THEEMST



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

Supplément 2 au numéro 75 de mars 2012

prix : 0,5 €

abonnement : 4 €

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ LE 22/05/12

SPECIAL
résultats du mouvement
départemental 2012

Edito

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU15 à la CAPD du 21 mai 2012

Cette CAPD « Mouvement » s'ouvre cette année dans un contexte nouveau. La politique du Président de la République sortant et de ses gouvernements a marqué au fer rouge le service public d'éducation, ses personnels en tête. Suppressions massives de postes et dégradations des conditions de travail ont pesé lourd sur leur action au quotidien.

La représentation des personnels et le paritarisme ont été une cible privilégiée. Même si les rencontres se sont multipliées avec vous, Monsieur le Directeur Académique, en comparaison avec vos prédécesseurs, notre travail a été galvaudé par les nouvelles pratiques insufflées par le pouvoir en place. Les différentes commissions font désormais figure d'artifices rituels, auxquels chacun ici présent vient jouer son rôle sans la moindre issue possible. La gestion du mouvement des personnels n'a pas échappé à ce « détricotage » du paritarisme.

Depuis maintenant deux ans, l'administration communique le projet de mouvement directement à nos collègues, avant la tenue de la CAPD. Ce procédé contestable a depuis fait des émules jusque dans les rangs d'organisations syndicales siégeant en CAPD. Cette manœuvre que nous dénonçons depuis le début, nous la dénoncerons une nouvelle fois aujourd'hui, et nous continuerons tant que cela n'aura cessé. Pour le SNUipp-FSU 15, elle représente un danger et une atteinte à notre travail de représentants des personnels. La CAPD mouvement tend à devenir une chambre d'enregistrement car comme nous l'avons vu par le passé il est difficile voire impossible de remettre à plat un projet de mouvement déjà publié.

Le SNUipp-FSU s'est toujours battu et se battra toujours pour faire avancer le droit et les acquis sociaux. Le paritarisme est à notre sens, un symbole phare et la preuve vivante que la gestion des carrières peut se faire dans le respect de chacun sous couvert de règles garantissant l'équité. Nous sommes tous fonctionnaires d'Etat et nous l'avons choisi. L'ensemble des devoirs qui régissent nos missions respectives ne sont pas contraires à un destin professionnel régulé et non soumis à l'arbitraire.

Ainsi le SNUipp-FSU 15, en tant que représentant majoritaire des personnels, tient à faire savoir aux membres de la CAPD par cette déclaration, qu'il n'acceptera jamais de se soumettre à ces dérives, et que la résignation est absente de son vocabulaire.

Nous demandons que soit soumise au vote, notre revendication de revenir à la règle précédente de diffusion du résultat mouvement à savoir à l'issue de la tenue de la CAPD.



Rythmes scolaires
Tout mettre sur la table, vraiment tout !

La révision des rythmes scolaires donnera lieu à une concertation avec la communauté éducative.

Une concertation qui sur un dossier complexe, devra associer tous les acteurs, notamment les enseignants : le SNUipp-FSU s'exprime.

Le premier ministre vient de confirmer que la révision des rythmes scolaires, annoncée pour la rentrée 2013 par le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, donnerait lieu à une concertation avec la communauté éducative.

Pour le SNUipp-FSU, un processus de discussion transparent et cadré par un calendrier et des points d'étape est effectivement incontournable pour la qualité et la sérénité du débat et des prises de décisions qui en découleraient. Les défauts de l'organisation scolaire actuelle ont été unanimement pointés. Chacun les connaît : journées trop longues et trop chargées (notamment pour les plus fragiles, aux heures de classes desquels peut s'ajouter du temps d'aide personnalisée), année scolaire resserrée, arythmie des temps de classe et de vacances... Il faut donc revoir le calendrier et le contenu de la journée, de la semaine et de l'année.

Mais, il faut aussi admettre que le chantier est complexe et difficile. Les rythmes de vie des enfants sont loin d'être identiques. Ils varient en fonction des contraintes professionnelles et personnelles des familles, de leurs lieux d'habitation (fréquentation de la restauration scolaire, de l'étude, de la garderie, temps passé dans les transports,...). Les ressources financières et la volonté politique des collectivités locales constitueront également un point crucial si on ne veut pas que les modifications à venir ne génèrent de nouvelles inégalités dans la prise en charge des enfants. La concertation devra nécessairement aborder les questions d'articulation des temps scolaires, du temps périscolaire et de leurs qualités et pour cela, réunir tous les acteurs concernés (enseignants, familles, collectivités...).

Enfin, faire progresser l'école ne dépend pas uniquement des rythmes scolaires. C'est aussi une question de contenus d'enseignement, de formation des enseignants et d'organisations pédagogiques. Un tel chantier ne pourra aussi se faire sans prendre en considération les conditions d'exercice du métier. Si les enseignants sont prêts à voir se mettre en place des évolutions, ils attendent aussi des améliorations de leurs conditions de travail et notamment la reconnaissance des temps hors la classe consacrés à la réussite des élèves : temps de préparation, lien avec les familles, travail en équipe...

Le SNUipp-FSU demande que tous ces sujets soient au cœur de la concertation à venir.

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Évaluations CE1 et CM2 : Aucune remontée / Confirmation du ministère

Le ministère vient d'officialiser les modifications concernant la session des évaluations CE1 et CM2 qui ont débutées lundi 21 mai. Les annonces avancées dès la semaine dernière par le SNUipp-FSU sont confirmées.

La procédure est allégée et cantonnée à la classe à une utilisation pédagogique au sein de la classe et de l'école...



Extrait du communiqué de presse du MEN :

Cette année, ces évaluations continueront à être utilisées pour vérifier les acquisitions de chacun des élèves et mettre en œuvre les démarches pédagogiques appropriées au sein de la classe et de l'école pour la réussite de tous. Elles serviront aussi de support aux échanges avec les familles. Pour cette session 2012, la prime de 400 euros versée aux enseignants en charge de ces évaluations sera conservée. Si ces évaluations peuvent être, localement, une aide pour le suivi par les enseignants des acquis de leurs élèves, les outils qui sont actuellement utilisés ne permettent pas une évaluation scientifiquement incontestable du système éducatif national.

En conséquence, Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale a décidé que les résultats de ces évaluations ne seront pas transmis à l'administration centrale cette année. Elles feront donc l'objet d'une exploitation dans les écoles pour mettre en œuvre les aides et accompagnements à prévoir pour les élèves en difficultés. Les inspecteurs de l'Éducation nationale coordonneront le suivi de ces opérations pour aider les écoles dans la réalisation et l'exploitation des évaluations.

Pour le SNUipp-FSU, aucune ambiguïté ne doit subsister :

Les directeurs et les enseignants n'auront plus à saisir les résultats dans l'application nationale.

Les résultats des évaluations restent au niveau de l'école.

La phase de remontée doit être supprimée à tous les niveaux : circonscription, département, national. L'exploitation dans les écoles et le suivi de ce travail par les IEN ne doivent pas engendrer de quelconques opérations de remontée.

Le SNUipp-FSU sera vigilant pour que cet engagement s'applique à toutes les écoles. Nous vous demandons de nous faire part de toute difficulté qui irait à l'encontre de l'engagement du ministère.

Le ministère annonce aussi l'ouverture de discussion pour revoir totalement les dispositifs d'évaluation. Il répond ainsi à une demande du SNUipp-FSU.

Les évaluations doivent être au service des apprentissages et aider les enseignants à mettre en oeuvre des actions pédagogiques dans la classe et au sein de l'école.

Le SNUipp-FSU demandera également que le principe de la prime soit abandonné. Il divise et nuit au travail d'équipe.

La reconnaissance salariale, indispensable, c'est pour TOUS !

